

Edito/

octobre 2017

Chères consœurs, chers confrères,

Comme vous avez eu l'occasion de vous en rendre compte, l'actualité ne prend pas de vacances. Depuis maintenant plusieurs mois, les événements s'enchaînent : crise carburant à Mayotte, difficultés de circulation et de stationnement quotidiennes pour les infirmiers libéraux en ville, persistance de l'épidémie de grippe hivernale, PRS (Projet Régional de Santé), visites ministérielles...

Votre URPS s'organise et se structure pour répondre aux multiples sollicitations, pour participer aux événements et proposer des projets qui augmentent la visibilité des actions et compétences des infirmiers libéraux et replacent ces derniers dans l'organigramme du premier recours.

Après les visites ministérielles de ces dernières semaines, les infirmiers libéraux, reçus et entendus, ont saisi l'occasion qui leur était donnée de démontrer l'étendue de leurs rôles et compétences dans la création des équipes de soins primaires. Les soins primaires, nous en avons déjà tous entendu parler et nous les appelons tous de nos vœux, mais qu'elle en est l'exacte définition ? Selon l'OMS, les soins primaires sont « essentiels, universellement accessibles à tous les individus et à toutes les familles de la communauté par des moyens qui leurs sont acceptables pour leur pleine participation et à coût abordable pour la communauté du pays ».

La mission de votre URPS, vous l'aurez compris, est d'intégrer les infirmiers libéraux au sein de ces équipes constituées de pharmaciens, kinés, sages-femmes, médecins, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, podologues et biologistes autour du patient. Et c'est précisément ce à quoi nous œuvrons depuis plusieurs mois en participant aux ateliers, réunions, projets (KTaDOM, GECOPLAIES...) et différentes opérations de sensibilisations (ex : le moi(s) sans tabac qui démarre en Novembre).

Mais la mission de l'URPS ne s'arrête pas là, comme nous l'avons déjà expliqué, pour exister, il nous faut innover, proposer et nous dépasser. En voici quelques exemples :

Nous pensons que les HAD ne respectent pas nos compétences et le libre choix du patient ?

Retrouvons-nous autour de la table pour élaborer un accord cadre qui acte d'un juste partage des compétences, respecte la liberté de choix du patient et inscrit les droits et obligations des deux parties dans un esprit d'égalité et de respect.

Cet accord cadre est finalisé. Il ne reste plus qu'à le parapher mais il nous est apparu indispensable de vous le soumettre avant

une signature officielle avec l'ARAR – HAD. C'est pourquoi, il sera présenté sur notre site et soumis à vos remarques et objections avant validation.

Nous regrettons de ne pas être reconnus à hauteur de nos compétences par les instances ?

Saisissons l'initiative et servons-nous de l'expérience ! L'URPS Infirmiers Pays de la Loire a créé en 2014 un panel pour mesurer et évaluer les pratiques et modes d'exercices des infirmiers libéraux, leur organisation et les différents actes dispensés. Votre URPS s'est saisie de cette opportunité, a officiellement déposé une demande de financement auprès de l'ARS-OI et, aidé par la visite ministérielle, a obtenu une réponse favorable la semaine dernière. Les travaux vont rapidement démarrer et nous aurons besoin de la participation du plus grand nombre pour construire cette étude statistique et scientifique pour la Réunion et Mayotte.

Nous déplorons que les nouveaux arrivants ne connaissent pas la réglementation et se retrouvent perdus voire victimes de règles déontologiques qu'ils ignorent ou méconnaissent ?

L'URPS Infirmiers a décidé d'organiser, dans un hôtel de l'Ouest de l'île, deux journées annuelles d'accueil et de conseils destinées à tous les infirmiers qui arrivent en libéral afin de rencontrer leurs pairs, prendre connaissance du code de déontologie, des règles conventionnelles et rencontrer les différentes instances (CGSS, CIDOI, CROI), l'inter-URPS (association Tip@santé) et une association de gestion agréée (AGAPLR).

La première journée aura lieu le jeudi 26 avril et la seconde, le jeudi 25 octobre 2018. Nous lancerons prochainement les inscriptions et nous comptons sur une participation massive de nos nouveaux collègues. Cette première expérience, si elle est concluante, sera renouvelée et étendue à Mayotte en 2019.

Enfin, pour une meilleure visibilité de nos actions, outre le site internet urpsinfirmiers-oi.fr, la page Facebook du même nom, une newsletter sera bientôt disponible et consultable sur le site de l'URPS Infirmiers-OI. Elle comprendra des infos, des décryptages, des reportages et témoignages sur l'actualité à la Réunion et à Mayotte.

C'est là, notre volonté de communiquer mais pas que, puisque nous désirons aussi vous donner la possibilité de nous interpeller, de proposer et de vous exprimer, et c'est là tout l'enjeu de notre mission : réunir pour mieux agir, entendre et se faire entendre. A vous de jouer !

Bien cordialement,

Alain Duval